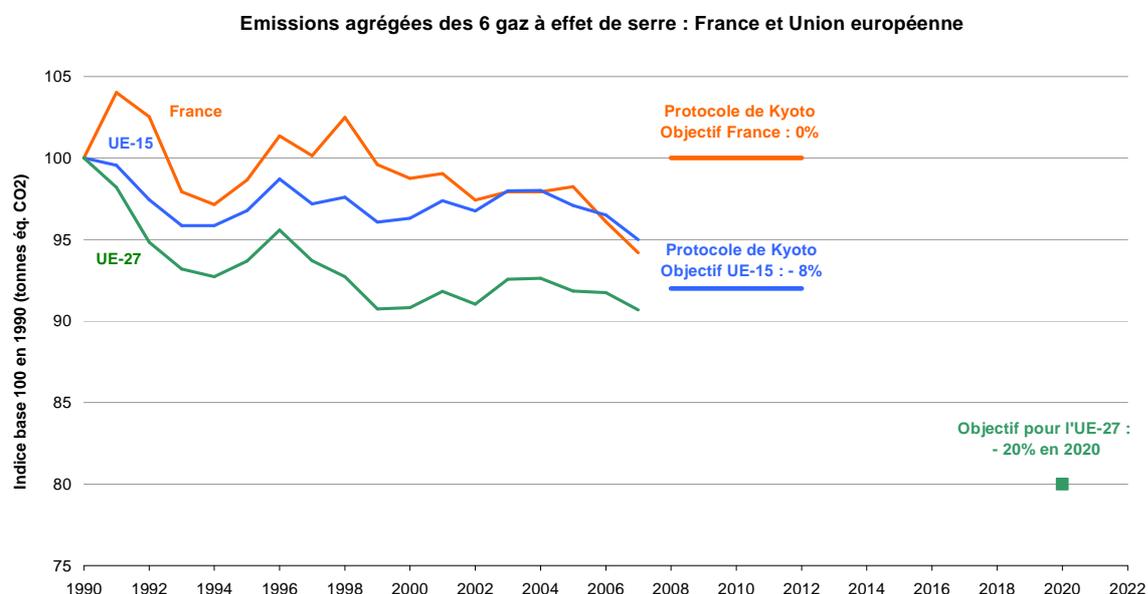


Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010

Propositions d'indicateurs phares

Défi n°1 (1.1.1) : Émissions totales de gaz à effet de serre

En France, les émissions agrégées des six gaz à effet de serre étaient en 2007 inférieures de 5,8% à leur niveau de 1990. Elles représentent 531 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Les émissions de l'UE-15 ont diminué de 5% sur la même période. Tous les secteurs ont contribué à ces réductions, excepté celui des transports dont les émissions sont en augmentation sensible en France et en Europe sur l'ensemble de la période. Le protocole de Kyoto fixe à la France un objectif de stabilisation des émissions par rapport à 1990 sur la période 2008-2012. Celui de l'Europe des 15 est de -8% ; elle doit poursuivre son effort pour l'atteindre.



Note : Dom inclus ; Emissions agrégées à l'aide du potentiel de réchauffement global à 100 ans, exprimées en unité équivalent CO₂ ; émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt.

Source : SOeS, d'après Citepa, inventaire CCNUCC décembre 2008 - Agence européenne pour l'environnement, 2009.

Définition

Les émissions des six gaz à effet de serre du panier de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) sont agrégées à l'aide de leur potentiel de réchauffement global à 100 ans et exprimées en unité équivalent CO₂.

Les émissions liées au trafic international aérien et maritime international ne sont pas incluses.

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010

Propositions d'indicateurs phares

Objectifs chiffrés :

- Objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990.
- Pour la France, les émissions des secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie, etc.) seront réduites de 21% entre 2005 et 2020 et celles des secteurs hors SCEQE de 14%.

Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Avec une augmentation moyenne de 0,9°C au cours du XXe siècle, la France n'échappe pas au réchauffement. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'UE-15 s'est engagée collectivement à réduire ses émissions de 8% à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions.

Kyoto n'est qu'une première étape ; pour limiter la hausse des températures moyennes de la planète à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, une diminution drastique des émissions des pays industrialisés d'ici le milieu du siècle s'avère nécessaire.

Après le sommet de Copenhague, l'Union européenne maintient son engagement de diminuer d'au moins 20% ses émissions à l'horizon 2020. Le gouvernement français y participe et s'est engagé à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050. Déjà inscrit dans la loi d'orientation sur l'énergie, cet objectif est rappelé dans la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Analyse

En 2007, les émissions de la France étaient inférieures de 5,8% à leur niveau de 1990. Elles représentent 531 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Les transports ont connu une forte hausse sur l'ensemble de la période (+19%), alors que les émissions des autres secteurs sont en baisse. Dans le résidentiel-tertiaire (+6% sur la période), le changement de tendance visible en 2006 se confirme et l'amélioration s'accroît en 2007.

Avec une baisse de 5% entre 1990 et 2007, l'Europe des 15 doit poursuivre son effort pour atteindre son objectif de Kyoto (-8%). Industries productrices d'énergie et transports y poussent les émissions à la hausse.

Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE-27 ont diminué de 9,3% entre 1990 et 2007. Les émissions des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000, mais depuis leur tendance est semblable à celle de l'UE-15.

Pour en savoir plus

- <http://www.citepa.org> (Centre interprofessionnel d'études de la pollution atmosphérique)
- <http://www.effet-de-serre.gouv.fr> (Mission interministérielle de l'effet de serre)
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique Energie et climat)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD